

# Appel à projets spéciaux sur les troubles neurocognitifs majeurs – Bourse Marie-Féral

La direction du CRIUGM est heureuse de vous présenter l'appel à projets spéciaux sur les **troubles neurocognitifs majeurs** (TNCM), rendu possible grâce à la **Fondation Institut de gériatrie de Montréal** et à la générosité des héritiers de Madame Féral qui, par ce geste philanthropique, ont souhaité rendre hommage à leur mère.

Ce programme s'adresse à tous les chercheurs-directeurs de laboratoire et chercheurs en émergence admissibles qui souhaitent réaliser un projet de recherche sur cette thématique.

## SUBVENTION : DURÉE ET MODALITÉS

Le montant maximum du financement est de 45 000 \$ par projet. Deux projets seront financés.

- La subvention sera accordée pour une durée maximale de deux ans à compter de la date d'octroi, qui tient lieu de date de début du projet.
- Le versement de la subvention se fera comme suit :
  - La moitié du montant sera versée à l'octroi de la subvention.
  - La seconde moitié du montant sera versée en janvier 2027, sous réserve de démontrer que le projet a démarré (inclure notamment l'obtention du certificat d'approbation du CÉR vieillissement neuroimagerie du CCSMTL).
- La somme allouée devra être dépensée en totalité au terme des deux années de financement (soit entre 2026 et 2028). Toute somme non utilisée à l'échéance des deux années sera automatiquement retournée à la FIGM, à moins d'une demande écrite justifiant une prolongation adressée au Directeur scientifique du CRIUGM au plus tard 3 mois avant l'échéance de la subvention.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour soumettre une demande, le chercheur ou la chercheuse principal·e doit :

- Soumettre un projet portant sur une problématique directement en lien avec les TNCM et réalisé à l'IUGM ou au CRIUGM,
- Détenir le statut de chercheur·e/directeur·trice de laboratoire ou chercheur·e en émergence au CRIUGM,
- Allouer au moins 50 % de son temps de recherche au CRIUGM,
- Avoir préalablement soumis les rapports finaux des projets antérieurs terminés qui ont été financés par les programmes de subvention du CRIUGM (c.-à-d. les programmes PRSS et CAREC).

Une priorité sera donnée aux projets qui :

- Possèdent un apport structurant pour le CRIUGM.
- Incluent de nouvelles collaborations internes ou externes.
- Sont susceptibles de favoriser les interactions entre les chercheurs, les cliniciens et les différents acteurs cliniques du CCSMTL (patients, intervenants, gestionnaires ou proches aidants).
- Ont un potentiel de retombées sur la pratique clinique.

## SOUSSION

Les sections de la demande doivent être regroupées et envoyées en un SEUL document PDF à l'adresse suivante : [stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

Les documents soumis doivent respecter les normes de mise en forme suivantes : police Arial, taille 11, interligne simple et marges de 2 cm de chaque côté.

Veuillez-vous assurer d'inclure toutes les sections à votre demande :

1. Titre du projet.
2. Objectifs du projet.
3. Échéancier.
4. Noms des chercheur-e-s (responsables et coresponsables) impliqué-e-s dans le projet.
5. Brève description du rôle de chacun et signatures des chercheurs.
6. Étudiant-e-s et personnel de recherche.
7. Population ciblée.
8. Nombre de participants.
9. Résumé du projet de recherche (maximum 300 mots).
10. Description du projet selon les sections obligatoires (a-f) décrites ci-dessous (**MAXIMUM DE 5 PAGES**, excluant la bibliographie) : a) Enjeux scientifiques. b) Objectifs et hypothèses. c) Méthodologie. d) Pertinence : expliquer comment le projet répond aux objectifs et priorités de cet appel. e) Retombées scientifiques ou cliniques du projet et apport structurant pour le CRIUGM. f) Bibliographie (maximum de 1 page).
11. Justification du budget (maximum de 1 page). Voir en fin de document la section « Dépenses admissibles ».
12. Les CV de tous les chercheurs impliqués dans le projet (format CV libre ou CV commun canadien).

Pour connaître les critères d'évaluation, veuillez-vous référer au tableau en fin de document.

## RAPPORTS

Un état d'avancement du projet sera exigé en janvier 2027 sous forme de rapport d'avancement, avant le versement de la deuxième portion de la subvention. Un rapport final complet sera requis dans les 3 mois suivant la date de fin de la subvention. Ce rapport scientifique et financier devra inclure les retombées scientifiques et/ou cliniques du projet subventionné (p. ex. résumé de projet, publications, présentations orales ou par affiches, demandes de subventions en lien avec le projet) ainsi que les sommes engagées.

## ENGAGEMENT

L'équipe récipiendaire s'engage à reconnaître le don de la **Fondation de l'Institut de gériatrie de Montréal (FIGM)** dans toute publication ou communication (orale ou sous forme d'affiche) liée au projet de recherche financé.

Elle s'engage également à présenter ses travaux sous la forme d'une communication orale ou d'une affiche lors d'activités spécifiques convenues (ex. : Journée scientifique du CRIUGM-CAREC).

Les noms des récipiendaires de la subvention seront annoncés sur les écrans, les sites web du CRIUGM et de la FIGM, ainsi que sur les réseaux sociaux du CRIUGM et de la DEUR.

Le chercheur principal s'engage à participer en tant qu'**évaluateur** de projets aux programmes d'appui internes du CRIUGM (p. ex. CAREC, PRSS).

## DÉPENSES ADMISSIBLES

| Salaires :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Matériel et diffusion des connaissances :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourse ou complément de bourse d'étudiants</li> <li>- Salaire d'assistant de recherche</li> <li>- Salaire ou honoraires pour un soutien méthodologique</li> <li>- Compensation des participants au projet</li> <li>- Dégrevement du temps d'un clinicien (doit être validé par les directions cliniques)</li> <li>- Temps supplémentaire ou honoraires des professionnels de la santé en dehors des heures de travail clinique (doit être validé par les directions cliniques)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournitures nécessaires à la réalisation du projet</li> <li>- Accès aux bases de données</li> <li>- Achat ou utilisation de logiciels spécifiques</li> <li>- Équipement<sup>1</sup></li> <li>- Frais de participation à des congrès et de publications (maximum alloué : 3000\$)</li> <li>- Frais de création d'outils de mobilisation des connaissances</li> <li>- Frais d'analyse d'échantillon</li> </ul> |

<sup>1</sup> Un achat d'équipement peut être considéré dans la mesure où le chercheur en justifie la nécessité pour réaliser son projet et que cet appareil n'est pas disponible au CRIUGM. Le montant demandé pour l'achat d'un équipement devrait représenter un pourcentage raisonnable de la demande. De plus, une fois utilisé aux fins du projet de recherche, cet appareil deviendra automatiquement la propriété du CRIUGM/CCSMTL. Une priorité sera donnée aux appareils qui serviraient à plus d'une équipe de recherche. Les dépenses admissibles sont balisées par les Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec (FRQ).

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

| Critères :                                                                                                                                                                           | Points alloués |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| PERTINENCE : Conformité avec les objectifs et priorités de l'appel.                                                                                                                  | 20             |
| IMPORTANCE DE LA PROBLÉMATIQUE : Démonstration de l'importance et justification de la contribution du projet à cet égard.                                                            | 20             |
| QUALITÉ MÉTHODOLOGIQUE : Qualité du devis, pertinence des mesures et des analyses.                                                                                                   | 20             |
| RETOMBÉES ATTENDUES : Impact du projet et retombées potentielles (scientifiques ou cliniques).                                                                                       | 20             |
| FAISABILITÉ : Expérience et complémentarité de l'équipe de recherche en lien avec le projet proposé, accès à la population visée pour le recrutement, réalisme de l'échéancier, etc. | 20             |

## ÉCHÉANCIER

|                 |                                                                        |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| 15 février 2026 | Lancement du concours                                                  |
| 27 mars 2026    | Date limite de dépôt des propositions de projets                       |
| 30 mars 2026    | Remise des propositions de projets aux membres du jury pour évaluation |
| Fin avril 2026  | Rencontre du comité de sélection                                       |
| 8 mai 2026      | Annnonce des projets financés lors de la journée scientifique          |

## QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez communiquer avec Stéphane Bastianetto à l'adresse suivante : [stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stephane.bastianetto.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)